



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée  
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Education International et Public Services International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

### **« La place d'une femme est dans son syndicat ! » Les syndicats jouent un rôle clé dans le renforcement des capacités économiques des femmes dans le monde du travail en pleine évolution d'aujourd'hui**

Le renforcement des capacités économiques des femmes est indispensable à la réalisation des droits des femmes et à l'instauration d'un monde où les hommes et les femmes sont véritablement égaux. Les femmes sont très nettement capables de s'exprimer tout aussi valablement que les hommes sur les marchés existants ou de contribuer à la croissance économique. Le renforcement des capacités économiques des femmes commence par un accès garanti et une participation équitable à une éducation de qualité dès l'enfance. Des femmes aux capacités économiques renforcées ont accès à un travail décent ; elles ont le contrôle de leurs ressources économiques et de leur temps, participent de façon constructive à la prise de décision économique à tous les niveaux et peuvent accéder à des services publics de qualité. Renforcer les capacités économiques des femmes signifie bâtir leur autonomie pour qu'elles exercent un pouvoir et un contrôle réels sur leur propre vie, afin qu'elles puissent s'adapter aux changements du monde du travail.

### **Le monde du travail en pleine évolution**

Le monde du travail en pleine évolution d'aujourd'hui se caractérise par des relations de travail plus précaires et informelles qui affectent les pauvres, et plus particulièrement les femmes et les groupes vulnérables. Les programmes d'austérité et d'ajustement structurel mis en œuvre à travers le monde ont eu pour effet de rationaliser, numériser et commercialiser les services publics, au nom de la nouvelle gestion publique et de l'efficacité, ce qui a compromis l'accès aux services publics et la disponibilité de ceux-ci, et aggravé les conditions de travail des employés du secteur public. La ségrégation professionnelle, tant horizontale que verticale, est profonde. Les femmes des minorités raciales et celles qui expérimentent des formes multiples et croisées de discrimination sont particulièrement marginalisées. L'emploi des femmes dans l'économie mondiale tend à se concentrer dans des secteurs précis tels que les travaux domestiques, l'éducation, la santé et les services sociaux, l'hôtellerie, la vente, les services de restauration et de nettoyage, l'industrie textile et le secteur de l'agriculture.

Sur les plus de 300 millions de personnes des pays en développement qui sont employées dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, 44 % sont des femmes. De nos jours, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont caractérisées par des travaux précaires et d'exploitation, souvent dangereux. Très peu de travailleurs ont accès à la protection sociale, notamment aux prestations de maternité, aux congés de maladie rémunérés, aux pensions, aux assurances chômage ou accident. L'activité syndicale et les négociations collectives sont activement découragées, parfois à travers la législation, mais trop souvent par le recours aux menaces et à la force physique.

Les avancées technologiques peuvent créer de nouvelles possibilités pour les travailleurs lorsque les politiques relatives au marché du travail sont sagement associées à d'autres politiques. De telles avancées peuvent épargner aux femmes et aux hommes certaines des tâches les plus difficiles ou dangereuses (par exemple soulever des objets lourds), et peuvent contribuer à résoudre le problème de

ségrégation professionnelle. Cependant, l'un de nos défis immédiats consiste à étendre l'« économie de gig » virtuelle, par exemple les mêmes droits fondamentaux applicables du travail pour lesquels nous continuons de lutter dans l'économie réelle.

### **Avoir un emploi ne suffit pas ...**

Les femmes s'en sortent généralement mieux que les hommes dans les régions où elles peuvent accéder à l'éducation et y participer. Cependant, ce succès ne se reflète pas dans le passage de l'éducation à l'emploi : trop souvent, le fait d'être jeune et femme, en plus d'appartenir à d'autres groupes marginalisés, complique d'autant plus considérablement la tâche qui consiste à trouver du travail. Quand elles réussissent à trouver un emploi, les femmes, pour la plupart d'entre elles à travers le monde, estiment que cet emploi ne leur assure pas des revenus suffisants pour pourvoir à leurs besoins les plus essentiels. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois temporaires, dangereux et faiblement rémunérés, et sont considérées comme « peu compétentes ». Globalement, les femmes gagnent en moyenne 24 % de moins que les hommes et sont moins susceptibles que ceux-ci de percevoir une pension.

Le fait d'attribuer aux femmes, de par leur nature, des rôles spécifiques dans la société, notamment dans le domaine de la prestation de soins, contribue à la ségrégation professionnelle et à la sous-évaluation des emplois généralement occupés par les femmes, tant dans le secteur des soins qu'ailleurs. Le manque de possibilités d'emplois décents, associé à la réduction des dépenses, à la privatisation et à l'externalisation des services publics, la promotion des zones franches industrielles et la croissance exponentielle des chaînes d'approvisionnement (désormais le modèle dominant du commerce mondial), pousse davantage les femmes à émigrer pour travailler, notamment en tant qu'employées domestiques, ou à travailler dans l'économie informelle.

### **... Et bien trop de tâches effectuées par les femmes sont sous-évaluées**

Les prestations de soins non rémunérées demeurent un obstacle majeur à la participation des femmes à la vie active et au renforcement des capacités économiques de celles-ci. Les coûts en termes de temps et de possibilités des prestations de soins non rémunérées peuvent gravement entraver l'accès des femmes à des emplois rémunérés et définir le type d'emplois que les femmes sont capables d'exercer. Bien que profitant à toute société et toute économie, les prestations de soins non rémunérées fournies par les femmes sont largement ignorées par les initiatives en matière de politiques publiques et sociales. L'objectif de développement durable numéro 5 souligne qu'il importe de reconnaître, de redistribuer et de réduire les prestations de soins.

L'investissement dans les infrastructures sociales et la reconnaissance des soins comme une responsabilité collective de la société sont des composantes clés des politiques macroéconomiques de « sexospécificité » qui permettent de s'assurer de l'adéquation des politiques économiques et sociales pour les femmes et pour les hommes. Les politiques macroéconomiques qui prennent en compte le principe de l'égalité hommes-femmes doivent s'accompagner de mesures politiques et législatives qui : défient et modifient les normes sociales et surmontent les obstacles structurels, notamment les formes multiples et croisées de discrimination; améliorent l'accès à une éducation et une formation publique de qualité tout au long

de la vie; promeuvent l'emploi et les politiques d'équité salariale pour lutter contre la ségrégation professionnelle et les écarts de rémunération, notamment en ce qui concerne les pensions; introduisent ou renforcent des politiques relatives au lieu de travail favorables à la famille; et garantissent des services publics de qualité. La participation des femmes à la vie active va s'accroître lorsque le secteur des soins sera suffisamment financé : le fait d'investir dans les soins réduit l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, allège le poids des soins non rémunérés, réduit les inégalités générales, et contribue à remédier à l'exclusion des femmes des emplois décents.

### **Violences sexistes dans le monde du travail**

Les violences sexistes sont l'une des violations des droits de l'homme les plus fréquentes dans le monde, tandis que les violences dans le monde du travail constituent l'un des plus grands obstacles au renforcement des capacités économiques des femmes. Les femmes expérimentent les violences au travail de plusieurs manières ; elles subissent notamment des violences physiques, des sévices sexuels et psychologiques, des intimidations et des brimades. On estime que 40 à 50 % des femmes sont victimes d'avances sexuelles non désirées, de contacts physiques ou d'autres formes de harcèlement sexuel au travail, tandis que des preuves de plus en plus nombreuses démontrent que les violences domestiques ont des répercussions nettes sur le lieu de travail. La violence influence la participation au marché du travail, la ségrégation des emplois, les salaires, la sécurité de l'emploi et la santé et la sécurité.

### **« Retour vers le futur » pour un travail décent et des services publics de qualité**

L'Organisation internationale du travail définit le travail décent comme un travail « productif pour les femmes et les hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ». Les quatre piliers du travail décent sont la création d'emploi, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social. Pour garantir le renforcement économique des capacités des femmes dans le monde en pleine évolution d'aujourd'hui, nous devons « retourner » à ces principes fondamentaux du travail décent.

Reconnaissant que l'image associée au travail informel est celle de la femme, la recommandation 204 de l'OIT fournit des orientations claires quant aux mesures permettant de réduire les déficits considérables en matière de travail décent, notamment de créer davantage d'emplois dans l'économie formelle ; d'étendre la protection sociale et la protection juridique, ainsi que d'assurer la couverture du salaire minimum ; et de respecter le droit des travailleurs de l'économie informelle d'organiser le dialogue social et d'y prendre part.

### **Continuons à organiser le renforcement des capacités économiques des femmes**

Les droits à la liberté d'association et aux négociations collectives sont des droits de l'homme et du travail fondamentaux, indispensables à l'exercice efficace des droits du travail. La syndicalisation permet aux femmes de négocier de façon directe et collective les termes et conditions de leur emploi. Plus de 70 millions de femmes sont syndiquées à travers le monde.

Le leadership des femmes au sein des syndicats a mis les questions de genre au cœur des campagnes syndicales, du dialogue social et des négociations collectives. À travers la formation syndicale et la négociation collective, les femmes ont pu obtenir de meilleurs salaires et conditions de travail, réduire les écarts de rémunération entre les sexes, obtenir la protection de la maternité, les congés payés et d'autres mesures permettant de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Les femmes syndiquées ont abordé la question du harcèlement sexuel et d'autres formes de violences sexistes dans le monde du travail et négocié des politiques concernant le lieu de travail et un soutien sur le lieu de travail, notamment aux victimes de violences domestiques.

La lutte pour l'accès universel à un salaire équitable est une question centrale pour le mouvement syndical international, et les syndicats sont unis sur trois fronts : mettre en place un salaire minimum qui permettrait à tous les travailleurs de vivre dignement; s'organiser en syndicats pour augmenter les salaires minimums actuellement trop bas pour offrir un minimum vital; et s'organiser pour veiller au respect des mesures prises afin que tous les travailleurs reçoivent le minimum vital fixé. Sous la direction de la Confédération syndicale internationale, les syndicats font également campagne pour une nouvelle Convention et recommandation de l'OIT sur les « violences et le harcèlement dans le monde du travail ».

Ne soyons pas satisfaits du renforcement des capacités économiques des femmes, mais recherchons plutôt la justice économique : les femmes doivent avoir l'autonomie nécessaire pour exercer un pouvoir et un contrôle réels sur leur propre vie; les femmes doivent être en position de s'organiser pour le changement; et les gouvernements et les employeurs doivent respecter, protéger et promouvoir leurs droits fondamentaux à le faire.

---